



Pension alimentaire concernant un divorce

Par **marite**, le **11/01/2012 à 15:22**

Bonjour, rnje suis sépare de mon mari qui ne me verse aucune pension pour mes trois enfants agés de 6 - 9 - 11 ans lors de notre divorce sera-t-il oblige de mernverser cette pension et de payer les arrieresrnm merci de votre réponse rnmariété

Par **cocotte1003**, le **11/01/2012 à 18:14**

Bonjour, dès que l'audience de non conciliation aura lieu, le juge fixera une pension alimentaire pour vos enfants en fonction des revevus et charges des 2 parents. Par contre il ne vous devra aucun arriere. Pour l'instant vous devez encore vivre ensemble et il y a obligation alimentaire, votre mari ne doit pas vous laisser dans le besoin vous et les enfants, cordialement